



- Règlement intérieur -

LAVAL WATER POLO

Objectifs des sections :

- ↻ Développement de l'activité Water-Polo, initiation à la compétition avec pour objectif le haut niveau
- ↻ Développement de l'activité féminine
- ↻ Pratique de la natation sportive par les maîtres (25 ans et plus)

Moyens :

↻ La cotisation annuelle correspond à la dispense de cours adaptés à l'âge des enfants et dispensés en suivant un planning hebdomadaire distribué aux familles en début de saison sportive pour une période d'environ 30 semaines. (Hors vacances scolaires).

Cours :

- ✓ Le certificat médical est à **fournir au plus tard à la fin des séances d'essai**, en son absence l'accès à la piscine est interdit pour des questions de sécurité.
- ✓ Deux séances d'essai sont tolérées.
- ✓ Dans l'intérêt de votre enfant et celui du groupe, une fréquentation régulière est demandée.
- ✓ Les adhérents doivent être en tenue adéquate (maillot de bain + bonnet) et prendre une douche savonnée avant la séance.
- ✓ Les modifications de cours sont notifiées aux adhérents par mail, par SMS, ou sur les sites du club ou sur le tableau d'affichage.

Merci de communiquer votre nouvelle adresse mail en cas de changement sur la boîte mail : secretariat@lavalwaterpolo.org

Responsabilités :

- ✓ L'association n'est responsable des enfants que sur le site et pendant les horaires des cours. Il est de la responsabilité de chaque parent de vérifier la présence de l'adulte chargé de l'accueil et du déroulement effectif de l'entraînement avant de laisser son enfant seul.
- ✓ L'association n'est pas responsable d'un enfant qui quitterait un cours sans raison apparente sur le temps de l'entraînement : aucun mineur ne peut quitter le bassin ou le bord du bassin avant la fin de la séance.
- ✓ Les parents sont priés de respecter les horaires de cours (début et fin).
- ✓ L'association n'est pas responsable d'un enfant non présent au cours.
- ✓ L'association dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent, de vêtement ou de tout autre objet.
- ✓ En cas d'accident, il est nécessaire de faire une déclaration dans les trois jours qui suivent l'accident.
- ✓ L'association dégage toute responsabilité en cas d'accident pour les enfants présents pendant des cours où ils ne sont pas inscrits (sauf manifestation exceptionnelle).
- ✓ L'association ne peut être tenue pour responsable de la suppression d'activités due à la fermeture des bassins.
- ✓ Toute absence aux entraînements ou aux compétitions doit être signalée aux entraîneurs.
- ✓ Chaque adhérent (adulte ou enfant) est responsable de ce qu'il écrit et transmet sur les réseaux sociaux. Le Président du LWP et l'entraîneur se réservent le droit de sanctionner (avertissement, rappel à l'ordre avec convocation, voire exclusion temporaire ou définitive) les propos diffamants, dénigrants ou injurieux qui seraient portés à leur connaissance et concerneraient le LWP, ses entraîneurs ou ses adhérents.
- ✓ Les garanties du contrat d'assurance sont souscrites auprès de la Matmut.

Règlement de la cotisation :

- ✓ Il peut se faire par chèque, espèce, ticket C.A.F, coupons sport ou chèques vacances.
- ✓ En cas d'arrêt de fréquentation décidé par le participant, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure et après décision du bureau. Au minimum le prix de la licence sera conservé.

Règles de vie :

- ✓ Les enfants et les adultes sont tenus de respecter les lieux (salle, vestiaire, sanitaires), les installations sportives et le matériel sportif qui doit être rangé après chaque séance.
- ✓ Chacun se doit de garder un esprit sportif en respectant les autres joueurs, les entraîneurs, encadrants et les arbitres dans la politesse, le respect et la courtoisie.
- ✓ Dans le respect du développement durable, il est demandé à chacun de réguler sa consommation d'eau pendant la douche.
- ✓ L'association sera ce que nous en ferons tous ensemble, adhérents et encadrants, en s'aidant mutuellement notamment lors du rangement du matériel.
- ✓ Lors de l'assemblée générale, la présence de chacun permet l'échange et l'expression d'idées pour un meilleur fonctionnement de l'association.
- ✓ Si un problème se pose, d'ordre matériel, pédagogique ou autre, les parents ne doivent pas hésiter à en parler aux encadrants.
- ✓ L'organisation des compétitions reposant uniquement sur le bénévolat, les parents des nageurs sont invités à y participer.